



Le 10 Juin 2009

**ENFIN**  
**OUVERTURE du CHANTIER de DESAMIANTAGE-DEPOLLUTION-DEMOLITION**  
**de l'ANCIENNE USINE CMMP d'AULNAY**

Les espoirs de début d'année (notre information du 23 Janvier 2009), se concrétisent : les premiers ouvriers sont en place et commencent les travaux (installation des sas de décontamination, extracteurs de retrait des gravats contaminés, etc ...dans la cour de l'école maternelle). **C'est un désamiantage exemplaire que les associations ont obtenu :**

**Le confinement**

Trois « bulles » recouvriront entièrement les bâtiments. Une bulle sur le bâtiment B (ancien atelier d'amiante) mitoyen de l'école maternelle du Bourg2 ; une bulle sur le bâtiment C2 le long du cimetière ; une troisième bulle enveloppera le bâtiment C1 (celui le plus haut au fond de la cour).

L'ensemble sera amarré sur un échafaudage complexe.

L'enveloppe sera constitué de bâches thermo-soudées entre elles assurant la protection contre les agressions atmosphériques (vent, intempéries).

Une deuxième peau, installée à l'intérieur, assurera l'étanchéité totale (elle sera considérée en fin de chantier comme déchet et mise en décharge classée).

L'ensemble fait l'objet actuellement de calculs et sera tout à fait solide (un modèle de ce genre a résisté à la tempête de 1999).

**La sécurité pour l'environnement**

Une dépression atmosphérique maintenue en permanence par des « déprimogènes à filtres absolus » empêchera toute fuite de fibres vers l'extérieur même en cas de déchirure de l'enveloppe.

Le gardiennage sera assuré, doublé d'un système d'alarme 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, par une équipe d'astreinte.

**La sécurité à l'intérieur**

Désamiantage et démolition seront assurés en une seule opération, sous confinement intégral, telle que réclamée par les associations en dépit des atermoiements des autorités.

Le travail se fera « au mouillé », par moyens manuels ou par engins brise-roche hydraulique, voire télécommandés en fonction de l'empoussièrement attendu. Tous ces engins y compris les nacelles seront en motricité électrique compatible avec le travail sous bulle.

Les ouvriers seront protégés sous « combinaison scaphandre » avec masque à adduction d'air capté à l'extérieur du chantier.

Les entrées et sorties, tant du personnel que du matériel ou des déchets transiteront par des tunnels de décontamination. 2000 tonnes de gravats seront mises en sacs, décontaminées et emmenées en décharge classée.

La démolition inclut les dalles béton des sols et les ossatures métalliques qui seront décontaminées et recyclées.

**Traitement du terrain**

Une fois le terrain mis à nu, il sera recouvert entièrement d'un « géo-textile ». On procèdera alors à des carottages plus ou moins serrés et à différentes profondeurs en vue de déterminer l'étendue de la pollution à l'amiante, au zircon (radio-actif) et à d'autres polluants.

L'assainissement du terrain est prévu tel qu'il permettra toute utilisation ultérieure sans restriction.

## **Les diagnostics complémentaires avant travaux**

Les recherches complémentaires avant chantier confirment la position des associations. Le site est truffé d'amiante toutes variétés. Une dernière découverte a étonné les professionnels pourtant rompus à la pollution : les oiseaux s'introduisaient dans le grenier de l'ancien bâtiment du gardien et transportaient l'amiante crocidolite (le plus toxique) pour faire leurs nids. Le trottoir rue de Mitry était jonché en Février de touffes de cet amiante bleu. Il a été procédé à un colmatage provisoire et d'une emprise du chantier à cet endroit.

Le laboratoire indépendant CRIIRAD, proposé par les associations et obtenu, confirme là aussi la radio-activité dénoncée par elles. A certains endroits, la radio-activité dépasse jusqu'à 10 fois le « bruit de fond » (valeur normale) en région parisienne.

## **L'information aux riverains**

En accord avec la nouvelle municipalité, un bungalow d'information sera installé à « l'entrée du Saule » côté rue de Mitry. Le public pourra s'y informer, les associations participeront et une caméra retransmettra des séquences de travaux en zone confinée.

Enfin, des capteurs répartis aux différents points autour du chantier vérifieront l'absence de fibres d'amiante dans l'atmosphère. Les résultats seront affichés.

Les travaux dureront toute l'année 2009 et une partie de l'année 2010 selon les difficultés rencontrées.

## **Le rôle des associations**

Les associations participent mais restent vigilantes, même si un climat de confiance s'est installé avec les professionnels et la Municipalité. Elles se considèrent mandatées par la population et les victimes qui, durant maintenant 9 ans, se sont mobilisées dans les réunions publiques, motions, pétitions, conférences de presse, délégations, jusqu'aux manifestations de rue pour se faire entendre d'autorités particulièrement sourdes.

## **LA LUTTE PAIE**

C'est une grande victoire sans laquelle le quartier aurait été à nouveau pollué par une démolition à ciel ouvert provoquant de nouvelles victimes dans l'avenir, s'ajoutant aux 83 malades aujourd'hui recensés.

C'est la démonstration que tous ensemble -associations, riverains, victimes, élus locaux, du Conseil Général, du Conseil Régional- on pu faire entendre raison, même à des autorités arc-boutées contre l'évidence.

Notre mouvement est un mouvement citoyen, sans arrière pensée politique, pour défendre le simple droit de respirer un air sain et faire appliquer le code de l'environnement : « la remise en état du site industriel tel qu'il s'y manifeste aucun des dangers mentionnés dans l'article L511-1 »

Il faut remercier la nouvelle Municipalité sans laquelle la situation serait toujours bloquée puisque les préfets successifs s'obstinaient dans leur refus de mettre en demeure l'ancien industriel pollueur (CMMP : Comptoir des Minéraux et Matières Premières) de réaliser les travaux.

Les associations ont du, néanmoins, dire, écrire, fournir documents, arguments techniques et juridiques : aux Ministères de la Santé, du Travail et de l'Ecologie, Préfets, Maire (ancien), Tribunal et organismes divers tels DDASS, STIIC, BRGM, ADEME, DDT, DRT, DDMT, DRMT, INVS, CIRE, INRS, Inspection du Travail et ingénieurs de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France.

Seuls, ces deux derniers organismes ont pris clairement position, imposant un chantier sous enveloppe extérieure étanche. Qu'ils en soient remerciés d'autant qu'ils n'ont pas été exempts de pression .....

Cette victoire n'est pas que locale. Elle aura des résonances nationales, voire internationales.

Désormais, aucune friche industrielle de ce type - et elles sont nombreuses - ne doit être démantelée à ciel ouvert. Le mouvement anti-amiante y veillera, quel qu'en soit le coût. Et c'est bien ce qui inquiète les autorités, responsables de ne pas avoir contrôlé en leur temps les industriels pollueurs, qui se retrouvent aujourd'hui avec des friches industrielles polluées sur les bras - les entreprises ayant disparues - friches qu'il va falloir dépolluer à grands frais et malheureusement aux frais des contribuables !

### **LE CMMP DOIT PAYER**

C'est un peu le cas à Aulnay où le pollueur, profitant de la passivité préfectorale, multiplie les initiatives pour ne pas payer, contraignant ainsi la Municipalité à se substituer à lui ; les frais engagés -déménagement de l'école, etc ...- dépassant déjà le montant des travaux.

Mais le pollueur doit être le payeur, les familles des victimes de la pollution du CMMP n'ont pas à subir la double peine : après avoir été contaminées, elles payeraient la décontamination du site au travers de leur feuille d'impôts. De même, ce n'est pas aux contribuables à payer le délit de pollution. Des démarches en justice doivent être engagées, **les associations ont la ferme intention d'y veiller.**

### **UNE VERITABLE CATASTROPHE SANITAIRE**

Autre combat. Les associations ont obtenu de haute lutte au travers d'une étude de santé publique de l'InVS (Institut de Veille Sanitaire), la reconnaissance scientifique et officielle du lien entre la pollution de l'usine CMMP et les malades, anciens travailleurs et habitants riverains. La preuve est donc faite.

Le bilan, hélas provisoire, des cas recensés à Mai 2009 est de 83 malades dont 52 décédés. Plus de la moitié sont des habitants dont le seul tort est d'avoir habité à côté de cette usine poison. 25 dossiers moisissent en justice pénale où la première plainte date de 1997. 26 malades sont d'anciens travailleurs. Ils sont certainement bien plus nombreux lorsque l'on sait quelles étaient leur condition de travail mais, main d'œuvre immigrée, ils sont repartis pour la plupart mourir dans leur pays d'origine.

### **LA LUTTE CONTINUE**

La préfecture avait promis une recherche des victimes passées, présentes et à venir si la preuve des conséquences de la pollution était établie. La preuve étant faite, les associations ont relancé Monsieur le Préfet et les Ministères par lettre le 18 Février, sans réponse à ce jour.

La Municipalité d'Aulnay a proposé d'appuyer notre démarche. Aussi, nous solliciterons prochainement victimes et riverains.

Par ailleurs, un stand est proposé, comme l'année passée, pour le Forum des Associations à la Ferme du Vieux Pays les 26 et 27 Septembre.

La lutte continue..... Nous avons besoin de vous.

---

**RAPPEL** : Le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP d'Aulnay-Sous-Bois est soutenu, parrainé, aidé par l'association Ban Asbestos France (association de lutte contre l'amiante).

Aider-nous à couvrir les frais de tirage/expédition/téléphone... en adressant des timbres poste ou un don (à l'ordre de Ban Asbestos France) à la trésorière de Ban Asbestos France :

Nicole Voide – 21 rue du Commerce -Escalier 5- 94310 Orly.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet <http://www.ban-asbestos-France.com>